Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215602335-20260227-2026_009-DE

COMMUNE DE SAINT PHILIBERT
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-six le 27 février à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PHILIBERT, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. François LE COTILLEC, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2026

PRÉSENTS : François LE COTILLEC - Philippe FLOHIC - Alain LAVACHERIE - Armelle LE FOURNIER - Georges ALBOUY- Marine BARDOU- Christina CARBONNET SUEUR- Anne Du BOISBAUDRY - Nathalie CHOQUIER GUILBAUD

ABSENTS : Rozenn ANTHOINE - Michèle BELLEGO

Secrétaire de séance : Marine BARDOU

DÉLIBÉRATION N° 2026_009 DEMANDE DE SUBVENTION VIDEO PROTECTION FONDS FIDPR

Rapporteur : François Le Cotillec

Le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et de la Radicalisation ouvre chaque année un appel à projets.

Pour 2026, 3 ouvertures viennent d'être publiées dont le programme S relatif pour les projets de vidéoprotection.

La dépense étant inscrite au Budget Prévisionnel, il y a donc lieu de constituer un dossier, même si à ce jour les crédits inscrits par l'Etat ne sont pas connus.

Le plan de financement pourrait s'établir ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT VIDEO PROTECTION							
INVESTISSEMENT				FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	MONTANT HT	**RECETTES**	MONTANT TTC	**DEPENSES**	MONTANT HT	**RECETTES**	MONTANT TTC
Mise en place système vidéo protection Pose de 3 caméras	22 969,00 €	FIDPR 50 %	23 489,50 €	REDEVANCE OPERATEUR PAR AN	1 400,00 €	FIDPR	390,00 €
Génie Civil fibre optique	24 010,00 €	COMMUNE	23 489,50 €	POINT DE COMPTAGE	2 500,00 €	COMMUNE	3 510,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSMENT	**46 979,00 €**	**TOTAL RECETTES**	**46 979,00 €**		**3 900,00 €**		**3 900,00 €**

Vu l'article 5 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Le conseil, par un vote à l'unanimité :

Valide le plan de financement comme présenté
Autorise Monsieur le maire à déposer une demande de financement pour la mise en place de 3 caméras de vidéo protection comme suit :
Investissement : 50 % de la dépense soit 23 489.50 €
Fonctionnement : 10 % de la dépense soit 390,00 €
Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à cette demande de financement

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance
Marine BARDOU

Le Maire,
François LE COTILLEC

MAIRIE de St PHILIBERT 56 (Morbihan)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)